

**CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES**  
**RENCONTRES AUTEUR/ELEVES**  
**DANS LE CADRE DU FESTIVAL « DES LIVRES &VOUS »**

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant la proposition de Madame Malika DORAY, pour des interventions dans le cadre du festival « DES LIVRES &VOUS » qui se déroulera du 24 février au 8 mars 2025,

**DECIDE**

**Article 1 :**

Un contrat d'engagement est signé avec Madame Malika DORAY n° de SIRET 89830943000012, domiciliée à PARIS (75018), 9 rue Ernestine.

**Article 2 :**

Le prestataire s'engage à rencontrer les élèves et leur enseignant les 25 février et 3, 4 et 7 mars 2025 dans différentes écoles, à animer deux ateliers d'illustration le 5 mars à la MJC Centre culturel de Crépy-en-Valois, ainsi qu'à participer à une journée de dédicace le 8 mars 2025, salle Bernard Kindraich à Crépy-en-Valois.

**Article 3 :**

Le coût des interventions s'élève à 2.552,80 €/HT (510,56 €/HT par journée de rencontre et ateliers auquel s'ajoute un montant de 255,28 €/HT pour la session de dédicace, soit un montant total de 2.808,08 €/HT (3.088,89 €/TTC), auquel s'ajoute une contribution diffuseur de 1,1%. La Ville s'engage par ailleurs à prendre en charge les frais de restauration ainsi que les frais de transport.

**Article 4 :**

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 11 février 2025

Par délégation du Conseil municipal,  
Virginie DOUAT,  
Maire de Crépy-en-Valois

**PUBLICATION**

Date de mise en ligne sur le  
site Internet de la Commune :

17 FEV. 2025



Accusé de réception en préfecture  
060-216001750-20250211-DEC2025-24-DE  
Date de télétransmission : 17/02/2025  
Date de réception préfecture : 17/02/2025